



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement d'une subvention à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR) pour l'année 2019

P.J. : 1 projet de délibération

Fondée en 1984, l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR) a été reconnue d'utilité publique le 1^{er} mars 2000 et œuvre depuis 35 ans en faveur de tous les travailleurs du secteur privé de Nouvelle-Calédonie, en fin de carrière. Elle facilite ainsi leurs démarches pour la constitution de leur dossier de retraite auprès des caisses sociales, qu'ils aient exercé leur activité en Nouvelle-Calédonie, en métropole ou à l'étranger.

Par ses démarches, l'ASNR permet à de nombreuses personnes d'accéder à un revenu et de vivre dignement à l'issue de leur vie professionnelle. Elle contribue ainsi au dynamisme économique de la Nouvelle-Calédonie.

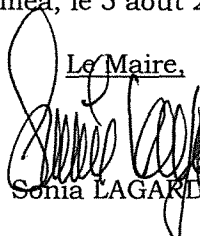
Par lettre du 1^{er} octobre 2018, l'ASNR sollicite pour l'année 2019, le même montant de subvention qu'en 2018, soit 7.000.000 F/CFP pour un budget de fonctionnement prévisionnel de 30.600.000 F/CFP. Ce budget est composé pour moitié des cotisations des adhérents (15.050.000 F/CFP) ainsi que des subventions de la province Sud (4.000.000 F/CFP) et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (4.550.000 F/CFP).

De 2016 à 2018, l'ASNR a suivi 1339 dossiers de retraite de Nouméens sur un total de 2279 en province Sud. Sur la même période, elle a traité 36 dossiers de salariés de droit privé de la mairie de Nouméa sur un total de 56.

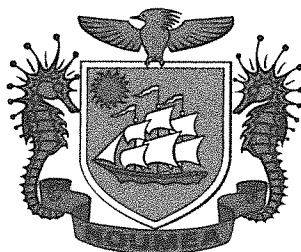
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.000.000 F/CFP à l'ASNR pour l'année 2019, et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

763

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 21.08.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE 23.08.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de présents	:	33	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
Nombre de votants (8 procurations)	:	41	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/743
autorisant le versement d'une subvention à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR)
pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOUT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la lettre de l'Association au Service de Nos Retraités en date du 1^{er} octobre 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

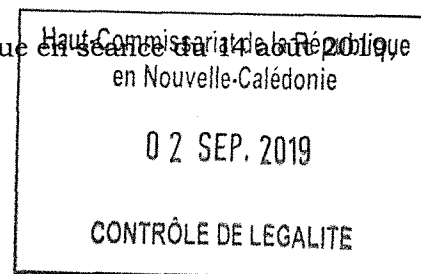
VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n°1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/132 du 5 août 2019,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance publique

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 7.000.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante» pour être versé à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR) pour l'année 2019.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'ASNR, la convention d'objectifs correspondante.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

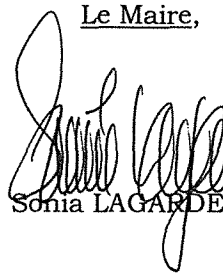
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 AOUT 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.R.H.	-	1
A.S.N.R.	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 2 SEP. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le - 3 SEP. 2019
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances